

## COMpte Rendu Du

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le treize décembre, la Communauté de Communes du Pays d'Etain s'est réunie, après convocation légale faite le six décembre, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

Membres en exercice : 62    Membres présents : 46    Pouvoirs de vote : 0

**PRESENTS :**

Communes représentées par tous leurs délégués : Blanzée, Boinville, Châtillon, Dieppe, Grimaucourt, Herméville, Maucourt, Mogeville, Morgemoulin, Rouvres, St Jean les Buzy et Warcq.

Communes non représentées par tous leurs délégués : Abaucourt Hautecourt (un absent), Braquis (deux absents), Buzy (deux absents), Damloup (un absent), Eix (un absent), Foameix (un absent), Gincrey (un absent), Gussainville (deux absents), Lanhères (deux absents), Moulainville (un absent), Parfondrupt (un absent), Etain (deux absents).

## I – PRESENTATION POLE SANTE

Monsieur le Docteur Yves DHYVERT, Président du Pôle Santé, assisté de Olivier RIMBERT, Trésorier, ont présenté les grandes lignes de leur association, leurs choix et leurs actions puis répondu aux questions des délégués.

## II - PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

**1) DECISION MODIFICATIVE Budget OM 2010**

Après en avoir délibéré **et à l'unanimité** de ses membres, le Conseil Communautaire **accepte** de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés et **autorise** le président à signer tous les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles à cette opération.

**2) Admissions en non valeurs**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** de ses membres, **décide** d'admettre en non valeur les titres présentés, **précise** que les crédits correspondants sont inscrits au BP OM 2010, **donne** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

## III – CENTRE CULTUREL ET TOURISTIQUE

**1) Constitution d'un groupement de commande pour l'accès et l'utilisation du système de billetterie de l'Office de Tourisme de Verdun**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité** de ses membres, **approuve** la convention constitutive du groupement de commande, **autorise** le lancement de l'opération commune d'accès au système de billetterie de l'Office de Tourisme de Verdun, **valide** le plan de financement prévisionnel du projet, **précise** que les crédits relatifs au financement de la participation de la Communauté de Communes du Pays d'Etain à ce projet étaient prévus au budget 2010, ils seront inscrits au budget 2011, **autorise** le Président ou un vice-président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

**2) Approbation du règlement du Centre Culturel et Touristique**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité** de ses membres, **valide** le projet de règlement intérieur du Centre Culturel et Touristique tel qu'il est présenté, **précise** que ce dernier fera l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des utilisateurs du bâtiment quels qu'ils soient et fera l'objet d'un affichage au Centre Culturel et Touristique, **autorise** le Président ou le vice-président en charge de la compétence à signer toutes les pièces administratives, techniques nécessaires à la mise en œuvre du présent règlement.

### **3) Tarifification des prestations de mise à disposition de « la Halle » et de personnels au Centre Culturel et Touristique conformément au règlement intérieur**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, **approuve** les différents tarifs présentés ci-dessus, **autorise** le Président à mettre en application ces tarifs à compter du 01 janvier 2011, **donne** tous pouvoirs au Président ou au vice-président pour mettre en place et appliquer tout tarif relatif à la mise à disposition de « La Halle » et de personnels du Centre culturel et touristique et **autorise** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

## IV – DEVELOPPEMENT LOCAL

### **1) Enveloppe territoriale Conseil Général de la Meuse : programmation façades privées 2008**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, **décide** de programmer les dossiers de façades privées ci-dessus présentés au titre de l'enveloppe développement local 2008, **précise** que les crédits correspondants étaient inscrits au BP 2010 et le seront au budget 2011 et **donne** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

### **2) Demande de subvention exceptionnelle pour la démolition des bâtiments de l'ancien collège d'Etain**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, **sollicite** un financement pour les travaux de désamiantage et de démolition de l'ancien Collège d'Etain, **charge** le Président de solliciter le Sénateur Gérard Longuet afin de demander une aide exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur, **sollicite** l'autorisation de démarrer les travaux, **donne** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cette opération.

### **3) Octroi d'une subvention exceptionnelle au Pôle Santé d'Etain**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, **autorise** le Président à octroyer une subvention exceptionnelle au Pôle de Santé d'Etain pour financer les trois premiers mois de loyer du local professionnel situé à Etain et occupé à partir du mois de décembre par Madame le Docteur Constantinescu d'un montant de 1 050 € plus les charges locatives, **donne** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

## V – VIE SCOLAIRE

### **1) Tarifs cantine 2011**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres moins une abstention, **décide** d'appliquer les nouveaux tarifs cantine comme présentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et **donne** tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

### **2) Repas personnel de surveillance « cantine »**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, **décide** de facturer le supplément de 1.69 € par repas aux agents prenant leur repas au collège à compter du 01/01/2011 et **donne** tous pouvoirs au Président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces utiles.

### **3) Participation aux travaux de la salle des fêtes de Foameix**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité de ses membres, **décide** d'octroyer à la commune de Foameix la somme de 931.79 € pour la participation à hauteur de 20 % au remplacement de la porte de la salle des fêtes de Foameix et **autorise** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### 4) Assainissement du Groupe Scolaire de Buzy-Darmont – INFORMATION

Dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire à Buzy-Darmont, territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Étain, la collectivité a été dans l'obligation de trouver en urgence, une solution d'assainissement provisoire car le raccordement au réseau eaux usées du bâtiment prévu initialement sur le réseau d'assainissement du syndicat de l'Orne n'est plus possible.

En effet, les travaux de construction d'une station d'épuration sur Buzy ont été stoppés en raison d'un effondrement.

La solution retenue sera mise en œuvre pour l'ouverture de l'école prévue le 31 janvier 2011.

La Codecom a donc lancé une consultation et attribué le marché à Véolia selon les éléments suivants :

- mise en place d'une micro station d'épuration pour 27 866,80 € TTC
- entretien de la micro station sur une période de 10 mois : estimation de 4401,28 €

### VI – HYDRAULIQUE

#### 1) SPANC : Approbation du règlement intérieur et de sa synthèse

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, **à la majorité de ses membres moins deux voix contre, valide** le projet de règlement intérieur du SPANC ainsi que le calendrier de passage pour la réalisation des contrôles diagnostic, **précise** que les documents seront fournis aux administrés lors des contrôles diagnostic, ou lors de la mise en place d'un système d'ANC dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation et **autorise** le Président ou un vice-président à signer toutes les pièces administratives, techniques nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

#### 2) Projet d'extension de la compétence « Hydraulique » avec possibilité de reprise des cours d'eau du SIVU de la Haute Vallée de l'Orne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **et à l'unanimité** de ses membres, **approuve** le projet d'étude pour étudier l'impact de l'extension de compétence vers les cours d'eau cités ci-dessus, **précise** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2011, **donne** tout pouvoir au Président pour la consultation des prestataires et la signature du marché correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette opération et **donne** tout pouvoir au Président pour solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de la Région Lorraine et du Département de la Meuse.

#### 3) Etude hydraulique inondations Parfondrupt, baignade Etain

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité de ses membres moins une voix contre, approuve** le projet d'étude relative à la renaturation de l'Orne en amont d'Étain et à la protection contre les inondations à la confluence du Butel et de l'Orne à Parfondrupt, **donne** tout pouvoir au Président pour la consultation des prestataires et la signature des marchés correspondants (maîtrise d'œuvre et travaux) et **donne** tout pouvoir au Président pour solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de la Région Lorraine et du Département de la Meuse dans le cadre du SAGE Bassin Ferrifère.

### VII - FINANCES

#### 1) Indemnités de conseil du Comptable Public – année 2010

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité** de ses membres, **confirme** avoir sollicité le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16.12.1983, **accorde** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, **prend acte** que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Alain GENESTOUX, receveur municipal, à compter du 01.07.2007, **accorde** pour l'année 2010, au Trésorier l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour un montant total de 52.71 €, correspondant à 20 j de gestion, **accorde** aussi pour l'année 2010, à M. Patrick SIMONET, receveur municipal par intérim pour le reste de l'année à savoir 210 j, l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour un montant total de 553.41 € et **autorise** le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

## 2) Maintien de l'adhésion au service « Assurance Groupe » du Centre de Gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité de ses membres, **décide** de maintenir son adhésion au service « Assurance Groupe » du Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 selon les conditions du marché négocié, **autorise** le Président à signer la convention correspondante, **décide** que les catégories de personnel à assurer et que les franchises retenues sont les suivantes :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :
  - o Franchise de 10 jours fixes
- Agents non titulaires et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC :
  - o Franchise de 10 jours fixes

**décide** que la base de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :

- Traitement de base,
- Supplément familial,
- Charges patronales.

**et décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget 2011.

## 3) Augmentation de la ligne de trésorerie de 400 000 € à 800 000 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **autorise** le Président à contracter l'avenant à la ligne de trésorerie du 20 septembre 2010 de 400 000,00 € HT auprès du Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne aux conditions présentées ci-dessus, **autorise** le Président à signer le contrat correspondant et **autorise** le Président ou un vice-président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

## VIII – RESSOURCES HUMAINES

### 1) Ordre de mission permanent année 2011

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **accorde** un ordre de mission permanent à l'ensemble du personnel de la CODECOM pour les déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, **décide** de prendre en charge, pour l'ensemble des agents de la CODECOM, les frais kilométriques relatifs aux déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions hors lieu de résidence administrative uniquement, **décide** de prendre en charge 1 déplacement sur 2 lorsqu'il s'agit d'une préparation « concours », **calcule** les frais kilométriques et charges annexes en fonction des barèmes publiés au Journal Officiel et **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

### 2) Modification du tableau des emplois

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, **accepte** les modifications proposées, **précise** que les crédits seront prévus au Budget 2011 de la CODECOM et **donne** tous pouvoirs au le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

### 3) Régime indemnitaire à compter du 01.01.2011

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, **décide** d'appliquer un coefficient de 2.25 à l'I.A.T.pour les adjoints techniques, administratifs, d'animation et ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, **décide** de modifier les conditions d'application du régime indemnitaire dans les conditions proposées (*le reste est inchangé*) et **autorise** le Président à signer tous les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette décision.

<b>IX – VIE ASSOCIATIVE – VIE LOCALE</b>
--

1) **Contrat « Enfance Jeunesse » 2010- 2011 M.S.A.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** de ses membres, **autorise** le Président à signer le contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Mutualité Sociale Agricole pour la période 2010-2011 et **donne** tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

<b>X – ADMINISTRATION GENERALE</b>
------------------------------------

1) **Appel d'offres ouvert – Exploitation des installations thermiques des bâtiments de la communauté de communes du Pays d'Étain**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** de ses membres, **autorise** le Président à passer un avenant de prolongation de 3 mois au marché actuel avec la société COFELY, **autorise** le Président à lancer l'appel d'offres correspondant et à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché d'entretien des installations thermiques des bâtiments de la communauté de communes du Pays d'Étain pour la période 2011-2016.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**

**A Etain, le 16 décembre 2010**

**Le Président,**



**Jean PICART**